

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 18 septembre 2019**

<b>Délibération</b>	
<b>N° 19.163.2</b>	
<b>En exercice .....</b>	<b>37</b>
<b>Présents .....</b>	<b>26</b>
<b>Votants .....</b>	<b>32</b>
<b>Pour .....</b>	<b>32</b>
<b>Contre .....</b>	<b>0</b>
<b>Abstention .....</b>	<b>0</b>

**POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE TRAVAUX**

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE LOGISTIQUE À  
MONTADY ET COLOMBIERS - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

*Date de la convocation : 12/09/2019*

L'an deux mille dix-neuf  
**Et le 18 septembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**26 Conseillers communautaires présents :** madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

**Secrétaire de séance :** monsieur Christian SEGUY.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 18 septembre 2019**

---

**Travaux de requalification de la zone logistique à Montady et Colombiers – Demandes de subventions**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Pierre-Paul Riquet ;

**Vu** le budget 2019 voté le 11 avril 2019 ;

**Considérant** que la zone d'activité logistique située sur les communes de Montady et Colombiers a été transférée à la Communauté de communes La Domitienne dans le cadre de la loi NOTRe le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qu'elle accueille des activités logistiques et artisanales ;

**Considérant** que la Communauté de communes envisage de requalifier cette zone d'activité au regard de l'état très délabré de la chaussée en particulier et de son positionnement stratégique en tant que porte d'entrée du Parc régional d'activités économiques (PRAE) Pierre-Paul Riquet ;

**Considérant** que la voirie de l'avenue de l'Europe est l'entrée du projet du PRAE Pierre-Paul Riquet porté par le Syndicat mixte ; que le trafic routier sera conséquent et nécessite un dimensionnement de structure de chaussée adapté aux flux de circulations, notamment aux camions poids lourds ; que les réseaux d'eaux usées bénéficieront à l'évacuation des effluents du PRAE ;

**Considérant** que l'objectif est de rendre accessible et attractif le PRAE, favoriser le maintien et la création d'emplois locaux, réaliser des aménagements durables et cohérents de l'espace, favorisant les économies d'énergie, les modes de déplacement doux et le développement du numérique ;

**Considérant** que le programme des travaux de requalification de la zone logistique concerne notamment la réfection de la voirie et des trottoirs, l'aménagement d'espaces verts, la rénovation de l'éclairage public existant et la création de nouveaux points lumineux, des travaux de réfection des réseaux d'eaux usées et d'eau potable ;

**Considérant** que les travaux sont estimés au total à environ de 1 487 366 euros HT, y compris notamment les travaux, honoraires et frais d'études ;

**Considérant** qu'il convient de solliciter les soutiens financiers de structures publiques telle que le Conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée ; que d'autres structures comme l'ADEME, le Syndicat mixte Pierre-Paul Riquet, les fonds européens pourront également être sollicités ; que les montants et/ou pourcentage sollicités sont les plus élevés possible ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Serge PESCE, 1<sup>er</sup> vice-Président,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,  
A l'unanimité,

**I. APPROUVE** les demandes de subvention les plus importants possibles faites auprès notamment du Conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée pour un coût prévisionnel des travaux estimé à environ 1 487 366 euros HT.

**II. PRECISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190918-DELIB\_19\_16

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190918-DELIB\_19\_16